

Tax shift : déjà 67 euros pour les bas revenus

Le gouvernement avait promis 100 euros en plus pour les bas et moyens revenus grâce au tax shift. Une partie de la promesse est déjà tenue. Même si l'opération aura aussi un impact négatif sur le budget des familles.

C'était l'un des arguments chocs du gouvernement fédéral pour justifier le tax shift. L'opération allait faire gagner 100 euros aux bas et moyens revenus. Véritable objectif ou simple argument de marketing électoral ? C'est la question qui hante le landerneau politique. Aujourd'hui on y voit plus clair grâce aux quelques mesures décidées par la suédoise. Sur les 100 euros, le gouvernement explique en avoir déjà « offert » 52 par mois à chaque travailleur lors du premier tax shift, voté à la fin de l'année 2014. Ensuite, la suédoise vient de décider de supprimer la tranche d'imposition de 30 % pour les revenus imposables entre 8.710 et 12.400 euros. Ce qui fait un gain de 15 euros par mois pour un grand nombre de travailleurs. Au total, on obtient un gain de 67 euros par mois. Reste 33 euros à trouver pour arriver aux 100 annoncés, avec une enveloppe d'un peu moins d'un milliard. En ci-

blant les avantages sur les bas revenus, cela semble faisable.

Il est bien évidemment important de noter que ces calculs ne comprennent que les bénéfices du tax shift pour les particuliers. Ceux-ci seront aussi impactés de manière négative par le changement de fiscalité. La hausse des accises (diesel, essence, tabac...), la hausse de la TVA sur l'électricité, l'augmentation du précompte mobilier vont grignoter les revenus des particuliers.

En attendant, le gouvernement a réussi un véritable tour d'équilibriste en présentant, ce vendredi, deux nouvelles mesures du tax shift. La hausse (de 6 à 21 %) de la TVA sur l'électricité sera répercutée dans l'indice santé. En d'autres termes, cela signifie que la prochaine indexation des salaires arrivera plus tôt. Une demande émanant du CD&V. De son côté, le VLD réclamait la suppression de la tranche d'imposition de 30 % des revenus imposables entre 8.710 et 12.400 euros. Ce qu'il a aussi obtenu. Et

vendredi chacun des deux partis flamands brandissait fièrement son « trophée ». Morale de l'histoire ? Le Premier ministre a éteint l'incendie qui couvait. Comme on vous le disait, un vrai travail d'équilibriste... ■

« L'imprécision m'étonne »

Elio Di Rupo fait sa grande rentrée médiatique dans *Le Soir*. Le président du PS change de stratégie, et gomme les aspects trop agressifs de l'opposition. Il attaque la majorité uniquement sur le tax shift. « *Le degré d'imprécision étonne le scientifique que je fus. Qu'auraient dit les médias si sous le fameux gouvernement Di Rupo on était sortis de conclaves budgétaires avec autant d'imprécision ?* »

P. 8 & 9 notre entretien



Deux mesures pour éteindre l'incendie

- Charles Michel a éteint le feu qui couvait dans l'équipe gouvernementale.
- La hausse de la TVA sur l'électricité sera répercutée dans l'index, une demande du CD&V. Le VLD obtient, lui, la suppression d'une tranche d'imposition.
- La majorité resserre les rangs mais les défis demeurent.

Pour résoudre un conflit entre deux élèves se crépant le chignon dans une cour de récréation, mettez les dos à dos et offrez-leur à chacun une sucette ou une bonne raison de se déridier. Puis reprenez les cours, en évitant soigneusement de revenir sur le différend. C'est la scène à laquelle on a assisté à l'issue du premier conseil des ministres de la rentrée

politique.

La crise couvait au sein du gouvernement Michel : Kris Peeters, le vice-Premier (CD&V), avait sommé le Premier ministre de déminer le conflit qui l'opposait à Alexander De Croo. Il accusait ce dernier d'avoir fait fuiter la liste de mesures que le CD&V n'avait pas engrangées dans le dossier du tax shift, le fameux virage fiscal. La crise de confiance était totale, les politologues qualifiaient déjà l'équipe Michel de gouvernement en « affaires courantes » et Bart De Wever, de retour de vacances, venait d'ouvrir un nouveau front en plaidant, à contre-courant de l'accord gouvernemental et de toutes les conventions internationales, pour un statut spécial pour les réfugiés.

La crise ? Quelle crise ? Charles Michel, entouré de ses deux querelleurs vice-Premiers - qui ont gentiment acquiescé -, a pris tout le monde à témoin : « *Nous avons pris une batterie de mesures très importantes. Or, on ne peut pas*

bien décider sans lien de confiance entre les partenaires. » Hache de guerre enterrée. Dont acte.

La réconciliation de façade entre les deux vice-Premiers s'explique par une double décision, la seule en réalité, prise vendredi dans le dossier du tax shift.

Donnant-donnant

La première calmera les états

d'âme des démocrates-chrétiens flamands. En décidant de répercuter la hausse de la TVA (de 6 à 21 %) de l'électricité dans l'indice santé, le gouvernement accélère la prochaine indexation des salaires. Une bonne nouvelle pour le CD&V de Kris Peeters qui n'a pas hésité à tweeter victoire vendredi : « *Cela va renforcer le pouvoir d'achat.* »

La seconde décision répond à une des revendications du VLD d'Alexander De Croo : en supprimant la tranche d'imposition de 30 % des revenus imposables située entre 8.710 et 12.400 euros - le gouvernement « *augmente le salaire net de chacun et c'est bon pour l'économie* », tweete, satisfait le QG des libéraux flamands.

Morale de l'Histoire : crêpez-vous le chignon pour faire avancer vos revendications. Plus sérieusement, Charles Michel, après avoir éteint l'incendie, a réaffirmé l'un des principes fondateurs de l'accord de son gouvernement : la qualité du dialogue social. Il a invité la présidente du Groupe des

Dix à une réunion avec les représentants des partenaires sociaux en septembre. Le Premier s'est aussi montré respectueux de la loyauté fédérale : « *Certaines modalités fiscales (IPP) du tax shift auront des effets potentiels sur le financement des entités fédérées. Il faudra les évaluer et les communiquer aux Régions et aux communautés.* »


Périlleuses concertations en vue

Ce volet fiscal pourrait bien être la prochaine peau de banane. Geert Bourgeois, le ministre-président flamand, a déjà fait comprendre que le nord ne paierait pas pour le tax shift fédéral. Les majorités flamandes symétriques entre les deux Exécutifs devraient permettre de franchir l'obstacle. En revanche, la majorité de centre-gauche wallonne ne fera aucun cadeau au fédéral.

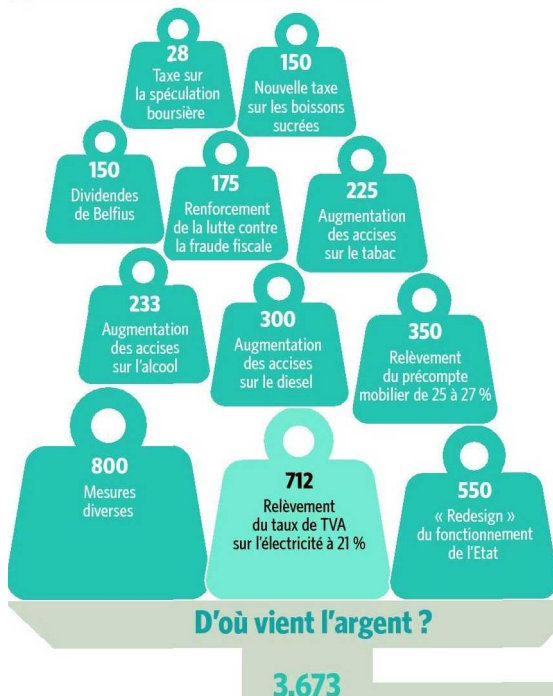
Le chef du gouvernement est donc habilement parvenu à remettre de l'ordre dans ses rangs. C'était un préalable indispensable à une rentrée embouteillée par une série de dossiers à hauts risques et sous pression d'une mobilisation syndicale qui, dans un bon mois, permettra de mieux évaluer les chances de réussite d'une concertation que Charles Michel, comme l'année dernière à pareille époque, appelle de tous ses vœux. Reste à voir s'ils seront exaucés ■

DIRK VANOVERBEKE

Tax shift de juillet (*)

 Mesure déjà traduite dans la loi

 Mesure dont on doit encore définir les modalités pratiques



CALCUL

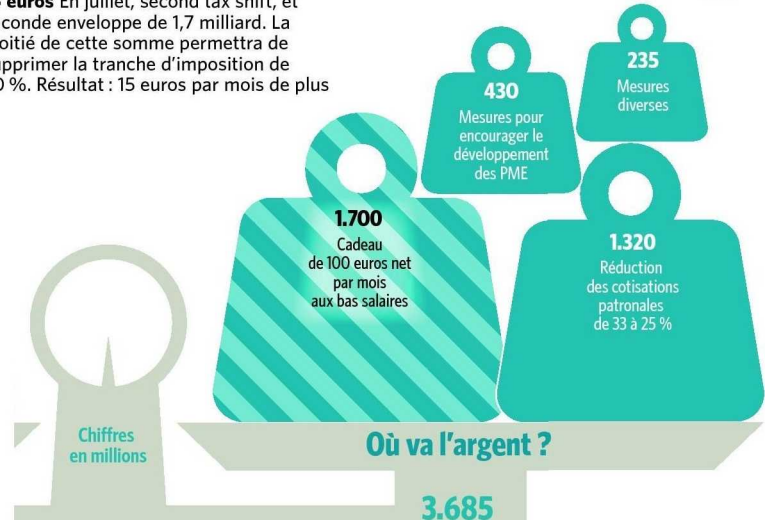
100 euros, vraiment ?

Frais forfaitaire : 52 euros Faisons les comptes. Le premier tax shift (1,7 milliard dégaîgé pour le pouvoir d'achat des travailleurs) a permis de relever les frais forfaitaires déductibles et le bonus à l'emploi pour les bas revenus. Résultat : 52 euros par mois en plus pour les bas salaires, selon le gouvernement. Un chiffre peu contesté par l'opposition.

Suppression d'une tranche d'imposition : 15 euros En juillet, second tax shift, et seconde enveloppe de 1,7 milliard. La moitié de cette somme permettra de supprimer la tranche d'imposition de 30 %. Résultat : 15 euros par mois de plus

pour un grand nombre de travailleurs. **Reste 33 euros à trouver.** Au total, on obtient un gain de 67 euros par mois pour les bas revenus. Reste 33 euros à trouver pour arriver aux 100 annoncés, avec une enveloppe d'un peu moins d'un milliard. En ciblant les avantages sur les bas revenus, cela semble faisable. Sans oublier qu'à l'inverse, les hausses des accises, de la TVA sur l'électricité ou du précompte mobilier vont grignoter vos revenus.

X.C.



IPP Suppression de la tranche à 30 % : qui gagne, qui perd

En annonçant son tax shift, Charles Michel a lancé une promesse phare : 100 euros net par mois de plus pour les bas et moyens salaires. Et le Premier ministre avait prévenu : « On a dégaîgé une enveloppe de 1,7 milliard. Qu'on l'utilise via le bonus à l'emploi, un relèvement de la quotité exemptée d'impôts, la suppression de la tranche à 30 % ou via un "mia" des trois, on arrivera à 100 euros. » Des pistes donc, mais le gouvernement n'avait pas encore tranché sur les mesures concrètes à mettre en œuvre pour offrir ces fameux 100 euros (si ce n'est que la majorité affirme avoir déjà offert 52 euros par mois à chaque travailleur via le premier tax shift, voté fin 2014).

1 Ce qui a été décidé hier. Dans une notification budgétaire validée ce vendredi matin par le Conseil des ministres, la décision a été prise de supprimer la tranche d'imposition à 30 %. Aujourd'hui, la tranche de revenus imposables située entre 8.710 et 12.400 euros est en effet taxée à 30 %. Demain (dès l'exercice d'imposition 2016 en réalité),

ce ne sera plus le cas. La tranche à 25 % devrait être élargie de 0 à 12.400 euros.

C'est en tout cas ce qu'on nous affirme au cabinet du vice-Premier Alexander De Croo (VLD). D'autres sources gouvernementales sont un peu plus réservées : « Le gouvernement a acté la suppression de la tranche à 30 %. Ce qui n'implique pas littéralement une extension de la tranche à 25 %. » Une certitude : l'intention est de déposer au plus vite un projet de loi, pour que cette mesure entre en vigueur dès 2016.

2 Combien ça coûte à l'État ? Si on part du principe que la tranche à 30 % est remplacée par une tranche à 25 %, la

mesure coûterait un peu moins de 800 millions, selon le logiciel Mefisto de la KUL que *Le Soir* a fait tourner. Dans un cabinet ministériel, on nous explique que la mesure a été chiffrée à 850 millions. Et tout le monde semble s'accorder sur cet ordre de grandeur. Sur l'enveloppe budgétaire initiale de 1,7 milliard, on

vient donc de liquider la moitié de l'enveloppe.

3 Combien ça rapporte au travailleur ? Pour un travailleur gagnant plus de 12.400 euros par an, le gain atteint 184,5 euros par an, soit 15 euros net par mois. Auquel il faut, pour être complet, ajouter le gain sur les centimes additionnels communaux (lire ci-dessous). Ceux-ci variant selon la commune, nous n'en tiendrons pas compte pour le moment.

Première remarque : cette suppression de la tranche à 30 % ne cible en rien les bas et moyens salaires. Il s'agit en effet d'un montant identique quel que soit le revenu, que vous empochiez 25.000 ou 30.000 euros par an ; ou encore 75.000 euros. Il n'y a donc pas de ciblage sur les bas et moyen salaires.

4 Un gain pour tous les travailleurs ? Tous les travailleurs n'en profiteront pas. On a déjà cité le

cas de ceux qui gagnent moins de 12.400 euros par an (pour qui le gain sera inférieur, voire nul si les revenus sont inférieurs à 8.710 euros).

Citons encore le cas des personnes avec plusieurs enfants. Pourquoi ? Parce que la quotité exemptée d'impôt augmente avec le nombre d'enfants.

Prenons l'exemple d'un couple marié avec deux enfants. La quotité exemptée se monte alors à 10.970 euros, dont peut bénéficier le conjoint percevant le revenu le plus élevé. Pour celui-ci (ou celle-ci), la suppression de la tranche d'imposition de 30 % ne « rapporte » que... 6 euros par mois.

Avec trois enfants, la quotité exemptée at-

Le coût de la suppression d

Aujourd'hui

Tranches

De 0 à 8.710 €

De 8.710 € à 12.400 €

De 12.400 € à 20.660 €



Quotité exemptée pour un isolé : 7.090 €

teint 15.790 euros et la suppression de la tranche à 30 % n'a aucun impact pour le conjoint qui bénéficie du salaire le plus élevé et, dès lors, de la quotité exemptée majorée.

Et c'est a fortiori le cas pour un nombre d'enfants supérieur.

5 Quel impact sur les Régions ?

Dès lors que l'État fédéral touche à la base imposable, les fi-

nances régionales et communales sont affectées. Si nous tenons compte des centimes additionnels communaux (ce que nous n'avions pas fait ci-dessus), un travailleur gagnant plus de 12.400 euros fait une économie d'impôt de 198 euros par an. Mais l'État fédéral n'est pas le seul à y perdre. Ses recettes baissent de 137 euros ; celles de la Région, de 48 euros ; et celles de la commune, de 13 euros.

Or, il n'y a pas eu de concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées. Certes, cette concertation n'est pas obligatoire, comme le faisait remarquer vendredi une source au sein de la suédoise. Mais elle semble toutefois s'imposer au regard du principe de « loyauté fédérale » ...

6 Que fait-on avec le reste de l'enveloppe ?

Quant à l'utilisation de l'autre moitié de l'enveloppe budgétaire de 1,7 milliard, plusieurs pistes étaient évoquées par le gouvernement vendredi : aug-

teint 15.790 euros et la suppression de la tranche à 30 % n'a aucun im-

pact pour le conjoint qui bénéficie du salaire le plus élevé et, dès lors, de la quotité exemptée majorée.

Et c'est a fortiori le cas pour un nombre d'enfants supérieur.

5 Quel impact sur les Régions ?

Dès lors que l'État fédéral touche à la base imposable, les finances régionales et communales sont affectées. Si nous tenons compte des centimes additionnels communaux (ce que nous n'avions pas fait ci-dessus), un travailleur gagnant plus de 12.400 euros fait une économie d'impôt de 198 euros par an. Mais l'État fédéral n'est pas le seul à y perdre. Ses recettes baissent de 137 euros ; celles de la Région, de 48 euros ; et celles de la commune, de 13 euros.

Or, il n'y a pas eu de concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées. Certes, cette concertation n'est pas obligatoire, comme le faisait remarquer vendredi une source au sein de la suédoise. Mais elle semble toutefois s'imposer au regard du principe de « loyauté fédérale » ...

6 Que fait-on avec le reste de l'enveloppe ?

Quant à l'utilisation de l'autre moitié de l'enveloppe budgétaire de 1,7 milliard, plusieurs pistes étaient évoquées par le gouvernement vendredi : aug-

mentation de la quotité exemptée d'impôts, nouvelle hausse des frais professionnels forfaitaires ou relèvement du bonus à l'emploi pour les bas salaires. Notons cependant qu'augmenter la quotité exemptée coûte (très) cher. Le montant de base est aujourd'hui de 7.090 euros ; et il est majoré à maximum 7.380 euros si le revenu imposable ne dépasse pas 26.360 eu-

ros. Or, selon le Conseil supérieur des Finances, porter le montant de base au niveau du revenu d'intégration de l'isolé, soit 9.808,32 euros, coûterait 3,3 milliards (sur la base des chiffres 2014).

Là, on sortirait de l'enveloppe... ■

DOMINIQUE BERNIS
et **XAVIER COUNASSE**

Le coût de la suppression de la tranche à 30 %

LE SOIR - 29.08.15

Aujourd'hui

Tranches	Taux
De 0 à 8.710 €	25 %
De 8.710 € à 12.400 €	30 %
De 12.400 € à 20.660 €	40 %
De 20.660 € à 37.870 €	45 %
A partir de 37.870 €	50 %

Quotité exemptée pour un isolé : 7.090 €

Coût de la réforme
850 millions €

Après réforme potentielle

Tranches	Taux
De 0 à 12.400 €	25 %
De 12.400 € à 20.660 €	40 %
De 20.660 € à 37.870 €	45 %
A partir de 37.870 €	50 %

Quotité exemptée pour un isolé inchangée : 7.090 €

tva Les salaires seront indexés 4 mois plus tôt

La première mesure du tax shift de juillet à entrer en vigueur, c'est la hausse de la TVA sur l'électricité. Dès ce mardi 1^{er} septembre, elle passera de 6 à 21 %. L'arrêté royal actant cette hausse tarifaire a été validé par le gouvernement Michel en juillet dernier, lors du dernier Conseil des ministres avant les vacances. Il ne reste plus aux consommateurs d'électricité qu'à mettre la main au portefeuille. Et, en moyenne, la hausse de la facture est estimée à 100 euros par an pour une consommation standard de 3.500 kWh.

Une question restait toutefois à trancher : le gouvernement Michel allait-il neutraliser (ou pas) l'effet de cette hausse de prix sur l'indexation des salaires.

Du chinois pour vous ? Repartons du point de départ pour bien comprendre la problématique. Quand le prix de l'électricité augmente, l'indice-santé (qui reflète le coût du panier de la ménagère, sans tabac, alcool ni carburant) part à la hausse également. Et quand cet indice-santé franchit un cap défini, nos salaires sont indexés (augmentés). Bref, la hausse de la TVA devait, a priori, avoir un effet secondaire positif sur le pouvoir d'achat : elle allait accélérer l'évolution de l'indice-santé, donc augmenter nos salaires plus rapidement.

Mais, dès l'annonce de l'accord sur le tax shift à la mi-juillet, certains partis de la majorité ont émis l'idée d'annuler cet effet positif, car trop coûteux pour le budget. Ce qui a eu le don d'irriter, une fois de plus, le CD&V.

Couac budgétaire prévu dès 2017

Après négociation, la décision est tombée ce vendredi, jour de rentrée fédérale : on ne touchera pas au calcul de l'indice-santé. Dès la fin septembre, l'indice-santé tiendra donc compte de la hausse de la TVA sur l'électricité, comme la loi le prévoit normalement. Presque un non-événement en fait.

C'est toutefois une bonne nouvelle pour les travailleurs, qui vont voir leur salaire être indexé quatre mois plus tôt que prévu (selon les prévisions du Bureau du plan). Tout ça « grâce » à la hausse de la TVA (sans oublier que la TVA coûtera en parallèle 100 euros par an, hein !)

C'est en revanche une moins bonne nouvelle pour le gouvernement fédéral, qui n'a pas tenu compte dans ses prévisions budgétaires de cette anticipation de l'indexation. Or l'État devra augmenter quatre mois plus tôt le salaire de ses fonctionnaires, relever quatre mois plus tôt certaines allocations, ... ce qui devrait lui coûter quelques centaines de millions d'euros. Mais la prochaine indexation des salaires n'étant pas prévue avant 2017 (décembre 2016 au plus tôt, entend-on à bonne source), la suédoise dispose d'un peu de temps pour trouver une alternative et rééquilibrer son budget. ■

XAVIER COUNASSE